

Commission d’Ethique et de Déontologie

Compte-rendu de la réunion du Lundi 07 Novembre 2022

Présents : Dominique Perrotin (président), Claude Ophèle Rossetto, Guillaume Desoubeaux, Lobna Ouldamer, Jacques Portier, Théodora Bejan-Angoulvant, Delphine Mitanchez, Frédéric Spinhirny, Xavier Amiot, Éric Pichon, Dominique Beauchamp, Béatrice Birmelé et Jean-Emmanuel Langdorff

Excusés : Christian R. Andres (référent de l’intégrité scientifique), Victoire Leroy, Yves Gruel, Dominique Baetz, Romain Miguel Montane, et Franck Bruyère

En préambule, le président de la commission, M. le Pr Dominique Perrotin annonce les dates des prochaines réunions pour l’année 2023 :

- Lundi 16 Janvier
- Lundi 13 Mars
- Lundi 24 Avril
- Lundi 26 Juin
- Lundi 18 Septembre
- Lundi 13 Novembre

Point N°1 à l’ordre du jour : promotion commerciale sur les réseaux sociaux

A titre d’information, M. le président annonce que l’interne de radiologie de Tours, qui assurait une activité qui pouvait s’apparenter à de la promotion commerciale médicamenteuse sur les réseaux sociaux, a été mise en demeure par le trio stratégique de l’institution. Depuis, elle a mis fin à ce comportement jugé inadapté.

Point N°2 à l’ordre du jour : charte de bonnes conduites des relations interprofessionnelles

Monsieur le Pr Guillaume Desoubeaux indique que la charte a été présentée, dans sa version finale (*cf.* pièce jointe), à la commission de vie hospitalière (CVH) de l’institution. Elle va maintenant être validée par le trio stratégique en commission de concertation hospitalo-universitaire (COCOHU) le 10 Novembre

prochain, puis être annoncée par Mme le Dr Erich Pichon à la commission médicale d'établissement (CME) le 22, et par Mme le Pr Théodora Béjan-Angoulvant au conseil de faculté le 06 Décembre. Le document sera ensuite diffusé largement, d'abord sous la forme d'un feuillet qui accompagnera la distribution d'une des prochaines fiches de paye, mais aussi en trouvant des relais auprès des chefs de pôle et chefs de service.

Il est convenu, ce jour, que l'application de la charte concerne d'abord uniquement le personnel médical. Cependant si son accueil et ses effets s'avèrent probants, il pourrait être proposé qu'elle soit étendue ensuite à l'ensemble du personnel non médical.

Point N°3 à l'ordre du jour : circulation de personnes non invitées et comportements inadaptes au bloc opératoire

Madame le Pr Lobna Ouldamer rappelle les circonstances qui permettent à certaine personne de circuler assez librement au sein des salles du bloc opératoire de chirurgie gynécologique. Elle indique avoir interrogé plusieurs de ses collègues afin de mieux comprendre les éléments contextuels qui rendent compte d'une telle situation. L'ensemble des membres de la commission s'indigne devant le constat dressé ce jour, rappelant les valeurs qui doivent prévaloir dans l'intérêt des patients et qui semblent pourtant ici menacées : devoir d'information, sécurité / hygiène et respect du secret médical.

Les salles étant déjà équipées de systèmes de badges permettant l'ouverture sécurisée des portes, il est plutôt suggéré de rédiger des recommandations pour palier ce problème. Monsieur le Dr Éric Pichon rappelle, par ailleurs que la commission s'est déjà prononcée sur les obligations qui s'imposent aux visiteurs médicaux concernant leurs déplacements dans les services de soins.

Le point d'information sur l'intégrité scientifique est remis à la réunion suivante. La séance est levée, et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 16 Janvier 2023 à 17h00, vraisemblablement au premier ou deuxième étage de la faculté de médecine.

Compte-rendu rédigé *a posteriori* par Guillaume Desoubeaux le 08/11/2022